



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 07/09/18

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale**

Projet d'atelier aéronautique

déposé par Latécoère

Commune de Toulouse (31)

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

n°saisine 2018-6468

Par mail reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Occitanie le 03 juillet 2018, l'unité interdépartementale Haute-Garonne-Ariège de la DREAL a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet d'atelier aéronautique sur la commune de Toulouse au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 03 septembre 2018.